

Proposition du Général SHERRILL

"Le Comité International Olympique ayant pris connaissance des faits survenus depuis sa réunion de Monaco regrette:

- 1 . Que la Fédération de Football Association ait modifié sa conception d'amateurisme dans un sens différent des Règles Olympiques.*
- 2 . Que la Fédération Internationale de Lawn-Tennis ait interdit à tous ses membres de prendre part aux Jeux Olympiques d'Amsterdam parce que le C.I.O. n'admet pas la requalification des professionnels.*

Le C.I.O. désireux de maintenir pour ses Jeux Olympiques l'amateurisme olympique et voulant qu'ils restent ouverts à tous les amateurs, rappelle que "seuls peuvent être admis aux Jeux Olympiques les amateurs dont la qualification est d'accord avec les Règles Olympiques".

Il espère que les Fédérations sus-mentionnées feront un effort de bonne volonté pour que leurs règles ne soient pas en désaccord avec les principes de qualification du C.I.O. votés au Congrès de Prague, ou du moins n'interdisent pas à leurs membres jouissant de la qualification Olympique de prendre librement part aux Jeux.

A défaut d'une entente sur ces points, les sports régis par les deux fédérations ne pourront plus figurer au programme des Jeux Olympiques".

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.